

LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du jeudi 12 février 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 février 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h30

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 10), M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 15), M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 21), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER (à compter de la question n° 15), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Franck RACLOT, M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul MICHAUD

Procurations de vote : M. Nicolas BODIN donne pouvoir à M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE donne pouvoir à M. André TERZO (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU,

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Jean-Paul MICHAUD secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 15 janvier 2026, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2. Garanties d'emprunts - Compétence Habitat

A l'unanimité, le Bureau :

- Approuve les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour 2 936 124,00 €, par FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME pour 26 794,00 € et par SCI ST VIT LA HOURETTE pour 1 590 438,60 € soit un montant total de 4 553 356,60 €,
- Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

3. Convention de services communs GBM-SMPSI - avenant n°1

A l'unanimité, le Bureau :

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention de services communs entre GBM et le SM PSI ;
- Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4. Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Appel à projet 2026

MM. Christian MAGNIN-FEYSOT (1), Benoît VUILLEMIN (1) et Nathan SOURISSEAU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue les subventions suivantes :

- 5 000 € à AAAAAA
- 11 750 € à ARIQ BTP BFC
- 6 000 € et 2 000 € à ASEP Besançon
- 1 000 € à Ass Dép. Doubs Sauvegarde Enfant à Adulte - ADDSEA
- 10 000 € à Ass Fondation Etudiante Pour La Ville - AFEV
- 1 000 € à Association A demain j'espère
- 2 000 € à Association Croqu'livre
- 2 000 € à Association d'aide aux détenus - AAD
- 1 400 €, 1 200 € et 1 000 € à Association de Palente
- 1 000 € à Association des Autistes de Besançon
- 1 000 € à Association Des Grands Bousbots
- 3 000 € à Association du Conseil Citoyen de Besançon Planoise - ACCBP
- 500 € à Association Jeunesses Handballeurs de Planoise
- 12 084 € et 16 000 € à Association Julienne Javel
- 12 800 € et 6 000 € à Association Juste Ici
- 1 000 € à Association Karakal
- 3 000 €, 7 000 € et 8 000 € à Association Miroirs du Monde
- 2 000 € à Association NA
- 9 000 € à Association Patrimoine Insertion 25 - API
- 4 000 € à Association pour la Promotion de l'Information à Montrapon - APIM
- 1 000 € à Association pour le Lien l'Entraide et le Droit à la Différence - ALEDD
- 750 € à Association Sportive Besançon Esperance Football - ASBEF
- 1 250 € à Association Sportive Besançon Patinage - ASBP
- 500 € à Association Sportive des PTT - ASPTT
- 2 000 € à Association Sportive les Orchamps Palente - ASOP
- 10 128 € à Association TRI
- 5 766 € à AVILI 25
- 1 500 € à Besançon Académie Futsal
- 650 € à Besançon Club Planoise Lutte
- 1 000 € à Besançon Football (BF)
- 700 € à Besançon Racing Club Escrime
- 17 976 € et 10 000 € à Besançon Tous Travaux - BTT
- 500 € à Besançon Université Club Escrime - BUC
- 42 144 €, 4 000 €, 35 054 €, 22 700 €, 3 000 €, 3 000 €, 1 500 € et 4 000 € à BGE Franche – Comté
- 9 102 € et 5 000 € à Blanchisserie du Refuge - Association Jean Eudes
- 9 729 € à Blanchisserie Textiles Services - BTS
- 2 000 € à Bouge+
- 4 500 € au Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales - CAEM
- 2 000 € et 7 000 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF

- 9 212 € au Centre Omnisports Pierre Croppet
- 1 500 €, 3 000 € et 4 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse - CRIJ
- 1 000 € à Challenger
- 14 519 € aux Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion - CDEI
- 2 500 € à Cie variation 47
- 1 000 € au Club d'Echecs de Besançon "Tour, Prends Garde !"
- 1 000 €, 1 000 €, 750 € et 500 € au Club Pugilistique Bisontin - CPB
- 10 500 €, 2 000 €, 2 500 € et 13 166 € au Club Sauvegarde Karaté
- 1 000 € à Coccinelle
- 16 890 €, 7 500 €, 1 000 €, 1 000 €, 7 000 €, 2 000 €, 5 500 €, 5 000 € et 2 000 € au Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux - CQRSF
- 1 500 €, 700 € et 500 € Comité départemental UFOLEP 25
- 1 000 € à Commune de Novillars
- 1 500 € à Côté Cour
- 1 500 € à Culture action
- 750 € à Doubs Sud Athlétisme
- 2 500 € aux Eclaireuses et Eclaireurs Laïques de Franche Comté - EELFC
- 16 100 € à Ecole de Production de Besançon
- 3 300 € à Fabrique Numérique Besançon
- 7 000 € à Franc Comtoise Financement Solidaire
- 1 500 € à Grain d'Pixel
- 2 000 € et 2 000 € au Groupe PSL
- 500 € à Hand'Ensemble Besançon (HEB)
- 1 500 € à Improvisation'ailes
- 2 444 € à INDIBAT
- 20 966 €, 6 000 € et 2 000 € à INTERMED
- 1 000 € à Ippon Karaté Shotokan
- 7 500 € à L 'Arc en Ciel des Orchamps Palente
- 3 000 € à La Compagnie du Colibri
- 4 000 €, 2 500 €, 12 500 €, 7 000 € et 3 000 € à La Roue De Secours - RDS
- 750 € sur Le Canevas des Mots
- 750 € sur Le Local Boxe Club
- 2 000 € sur Le Petit Collectif
- 1 000 € sur Le Petit Monde
- 1 000 € sur Le Volant Bisontin
- 1 500 € à L'Echiquier Bisontin
- 5 000 € à Leo Lagrange
- 1 000 €, 6 000 €, et 1 500 € aux CEMEA
- 1 500 € sur Les Cœurs Audacieux
- 1 000 € et 500 € sur Les Francas Du Doubs
- 3 000 € sur Les Manivelles
- 1 500 €, 3 000 €, 2 000 €, 500 €, 50 000 € à la Ligue de l'enseignement - Fédération Départementale du Doubs
- 1 230 € à LIMPIO
- 18 000 €, 3 000 €, 3 000 €, 1 000 €, 1 000 €, 2 500 € et 1 500 € à la MJC / Centre Social Palente Orchamps
- 3 000 € et 29 116 € à la Mission Locale Bassin Emploi Besançon



- 1 500 €, 1 500 €, 2 000 €, 1 500 €, 1 000 €, 1 000 €, 3 000 € et 2 000 € à la MJC Clairs Soleils
- 3 500 € à MOVO
- 13 900 € à P.A.R.I.
- 1 250 € à Passe-muraille
- 5 000 € et 1 000 € à Planoise Karaté Academy Besançon - PKA
- 500 € et 1 000 € à Planoise Valley
- 500 € à Porte-avions
- 3 500 € à Projets en Cimes
- 3 000 € à Promo Sport Besançon judo -PSB
- 2 000 € à Radio campus Besançon
- 3 000 € et 1 000 € à Radio sud Besançon
- 1 000 € et 1 500 € à RECIDEV
- 2 000 € à Reflet sur le monde
- 53 000 € à Régie des Quartiers de Besançon
- 1 000 € à Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Besançon - clairs soleils (R.E.R.S.)
- 1 500 €, 27 000 €, 12 000 €, 1 750 € et 10 000 € à Réussite Emploi
- 1 000 € à Romano Phralipe - Fraternité Rom Universelle
- 750 € à Société Sportive la Saint Claude
- 1 900 €, 1 000 €, 1 000 € et 1 000 € Solidarité Femmes
- 1 000 € à Sporting Club Planoise
- 2 500 €, 2 500 € et 1 000 € Sporting Futsal Besançon - SFB
- 1 000 € à Syndicat mixte orchestre Victor Hugo Franche-Comté - OVH
- 3 500 € Tambour Battant
- 2 000 € à Tinternet & Cie
- 1 500 € à Union Locale de la Consommation Logement et du Cadre Vie de Besançon - ULCLCV
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

5. Contrat de Ville 2024-2030 - Subventions à l'Antenne Petite Enfance et à Loge GBM - Programmation Appel à Projets 2026

A l'unanimité, le Bureau attribue les subventions suivantes :

- 1 000 €, 5 100 €, 1 200 €, 950 €, 700 € à l'Antenne Petite Enfance – APE
- 60 172 € à LOGE GBM

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Zone d'Activités Economique du Parc de l'Echange – Modification du prix de vente du lot E25

A l'unanimité, le Bureau valide le principe d'un prix de cession adapté à hauteur de 23,8 € H.T./m² pour le lot E 25 compte tenu de ses spécificités.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0



7. Festival Grandes Heures Nature - aide au projet ambassadrices

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention individuelle de :

- 2 500 € à Manon BOHARD
- 2 500 € à Justine MATHIEUX
- 2 500 € à Axelle RENARD

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Projet Grandes Heures Nature - subventions manifestations sportives

A l'unanimité, le Bureau attribue 10 subventions d'un montant total de 46 500 €, dans le cadre du projet GHN et du programme « manifestations/actions sportives » :

- 10 000 € à Ville de Besançon pour Vital été,
- 2 000 € à Football Club de Montfaucon pour le Trail de Montfaucon,
- 500 € à Association des Parents d'élèves de Mamirolle, Le Gratteris, La Chevillotte pour le Carnavatrail,
- 4 000 € à Centre Omnisports Pierre Croppet pour le Raid Handi Forts,
- 7 000 € à ASTB pour le Trail des Forts,
- 1 000 € à AC 2000 pour VTT de la Dame Blanche,
- 1 000 € à ASPTT Besançon pour les Rives du Doubs,
- 2 000 € à la Flèche Bisontine pour la Flèche Bisontine,
- 6 000 € à Besançon Triathlon pour le Triathlon Vauban,
- 13 000 € à Besançon BMX pour l'organisation d'un Championnat de France.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Micronora 2026 - Participation de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Bureau :

- Attribue une subvention de Grand Besançon Métropole à l'association Micronora à hauteur de 20 000 € pour l'organisation du « Pavillon » dédié aux nanotechnologies durant MICRONORA 2026,
- Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Réseau « entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »

A l'unanimité, le Bureau attribue la participation financière de Grand Besançon Métropole au Réseau Entreprendre à hauteur de 3 000 € pour l'organisation en 2025 et 2026 des « Entrepreneuriales ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Vie Etudiante - Soutien à l'Université Marie et Louis PASTEUR et à Erasmus Student Network Besançon.

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue une subvention de 2 000 € à l'association ESN Besançon pour son projet « Ça Me Dit l'International » 2026 ;
- attribue une subvention de 1 470 € à l'UMLP pour son projet « faire vivre la communauté associative étudiante de l'UMLP » 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

12. Convention partenariat Clauses Insertion CD25

A l'unanimité, le Bureau autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Doubs pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Festival Drôlement Bien

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € à l'association Rira Bien.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le **19 FEV. 2026**

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe de Service des Assemblées,

Anne COLLIN

